



Feuille d'information

12.12.2006

Personnel militaire

Le personnel militaire assure, de façon décisive, l'instruction des militaires de milice dans le cadre des écoles de recrues, des écoles de cadres et des cours techniques, le commandement de l'armée, l'engagement ainsi que le développement de l'armée. Il se compose de deux catégories de personnel: les militaires de métier et les militaires contractuels. Fort de quelque 4'000 personnes, il constitue environ 40% de l'effectif du personnel du domaine Défense.

Militaires de métier

Sont considérés comme militaires de métier les officiers de carrière, les officiers de carrière pilotes, les sous-officiers de carrière, les officiers de carrière spécialistes, les sous-officiers de carrière spécialistes et les soldats de métier, et sont engagés sur la base d'un contrat à durée indéterminée.

- Les officiers et les sous-officiers de carrière sont avant tout engagés comme chefs, instructeurs et éducateurs durant la phase de l'instruction de base ainsi que dans les stages de formation pour cadres. Ils peuvent aussi être engagés, en tant qu'experts militaires, dans les domaines que sont la doctrine et l'instruction, et également comme commandants de formations d'engagement, en Suisse et à l'étranger, dans le cadre d'opérations de soutien à la paix, de la gestion des crises ou de la sauvegarde des conditions d'existence.
- Les officiers et sous-officiers de carrière spécialistes, ainsi que les militaires de métier, sont avant tout engagés auprès de la sécurité militaire.

Instruction de base des militaires de métier

Officiers de carrière	<ul style="list-style-type: none">• 3 ans d'études supérieures à la MILAK/EPFZ pour candidat au bénéfice d'une maturité;• Programme de diplôme de 1 an à la MILAK/EPFZ pour candidat au bénéfice d'un diplôme d'une haute école;• 1 année d'école militaire à la MILAK pour candidat au bénéfice de 3 ans d'apprentissage professionnel reconnu au niveau fédéral (expérience pilote qui prendra fin en 2010);• 5 années d'instruction de pilote militaire avec un "Bachelor in Science in Aviation".
Sous-officiers de carrière	<ul style="list-style-type: none">• 2 ans de stage d'instruction de base à l'Ecole des sous-officiers de carrière de l'armée.
Officiers de carrière spécialistes	<ul style="list-style-type: none">• Instruction dépendant de la formation préalable et de la fonction à l'Ecole de police militaire.
Sous-officiers de carrière spécialistes / soldats de métier	<ul style="list-style-type: none">• Dépend de la formation préalable et de la fonction 6 à 14 mois d'instruction de base à l'Ecole de police militaire.

Militaires contractuels

Les militaires contractuels sont engagés sur la base d'un contrat à durée déterminée (max. 5 ans). Ils sont engagés avant tout comme instructeurs et chefs dans les écoles de recrues et les écoles de cadres subalternes.

L'instruction dépend de la fonction et s'effectue tant dans le cadre des formations d'application que dans les centres de compétences de l'armée (par ex. : Centre d'instruction des Forces terrestres).

Informations complémentaires:

<http://www.vbs-ddps.ch/internet/groupgst/fr/home/armee/berufspersonal.html>